

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-259102457-20230929-2023_91-DE

N° 2023/91

EPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	
----------------------------	--	--

Suite à l'absence de quorum lors de la séance du 25 septembre 2023, le Comité Syndical de nouveau légalement convoqué le 25 septembre 2023, l'an deux mille vingt-trois le 29 septembre, les membres du Comité Syndical, se sont réunis à la salle Exona – 1 rue des paveurs – 91 000 Evry-Courcouronnes, à 10 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN

Nombre de membres en exercice : 78

Présents : BERTOL Gino, CORRE Daniel, DELPIC Joseph, DUGOIN Xavier, HILGENGA Wilfrid, HUBERT Serge, NOEL Michel, Michel PELTIER, PIGEON Marie France, RASSIER Gérard, SHEPS Ariel WITTEK Eugène,

Pouvoirs : EUGENE Joelle (à Michel PELTIER), FOURNIER Pascal (à Daniel CORRE), MATT Edouard (à Xavier DUGOIN), MAYEUR Véronique (à Wilfrid HILGENGA), TERRIER Michel (à Gino BERTOL)

Absents : ABENA Gabin, BEN OUADA Sami, BENEDETTI Laurence, BENIDJER Khellaf, BENSARSA REDA Lamia (Juvisy sur Orge), BENSARSA REDA Lamia (EPT GOSB), BIGA Jean-Bernard, BORTOLI Jacky, BOUSSELET Philippe, BUDELLOT Laurence, CASTAINGS Laurence (CAPS), CASTAINGS Laurence (Epinay sur Orge), CELLIER Pierre-Henri (CCEJR), CELLIER Pierre-Henri (Saint Yon), COLAS Romain, CORDIER Corinne, CORZANI Olivier, DAMIATI Michaël, DELIANCOURT Jean-Claude (CAPS) DELIANCOURT Jean-Claude (Chilly Mazarin), DELMOTTE Kim, DIRAT Karl, DUMONTAUD SEURE Aurélie, DURANTON Marianne, ECK Bernard, ESPRIN Daniel, FOUQUE Nicolas, FRAYSSE Gilles, GOBRON Grégory, GOMBAULT Jacques, GONZALES Didier, GRILLON Eric (Ablon), GRILLON Eric (EPT GOSB), GUERTON Marc, HAMARD Sylvain (EPT GOSB), HAMARD Sylvain (Paray Vieille Poste) HARTZ Jean (CAGPS), HARTZ Jean (Bondoufle), JANIN Eric, LAMOUR Alain, LE ROUX Jean-Claude MORIN Jean-Marc, NEDELEC Gaëlle, PAROLINI François, PEROT Joël, PETEL Yann, PFEIFFER Nathalie, PIANTONI Gilbert, PLANTE François, PROT Pierre, PYOT Frédéric (Corbeil-Essonnes), PYOT Frédéric (SIARCE), ROUSSEAU Jean-Baptiste, ROUSSET Laurent, SAC Patrice, SCACCHI Anne (Boissy sous Saint Yon), SCACCHI Anne (CCEJR), SEBBAG Alice, SOULOUMIAC Michel, TANGUY Sylvain, TARAGON Stéphane

Le Président ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Daniel CORRE est désigné secrétaire de séance

OBJET : ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPECIAL AU 16EME AUTRE MEMBRE DU BUREAU ET PRINCIPE D'INDEMNISATION DES FRAIS EXPOSES DES DELEGUES RECEVANT MANDAT SPECIAL

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2123-18,

Vu le décret du 03 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'Etat modifié par le décret n° 2019-139 du 26 février 2019

Vu les arrêtés du 26 février 2019 et du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux de missions, prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-397 du 10 octobre 2022 portant modifications statutaires

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

Vu les arrêtés inter préfectoraux 2021-PREF-DRCL-604 / 605 / 606 et 607 du 25 août 2021, Application agréée Elegalite.com
de l' EPT 12, du SIEGRA, du SIARCE et de la commune d'Epinau sous Sénart au SM

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022, portant adhésion au SMOYS des communes de Ablon, Bondoufle, Chilly-Mazarin, Corbeil-Essonnes, Epinau-sur-Orge, Juvisy, Savigny-sur-Orge et Soisy-sur-Seine

Considérant que le comité syndical a élu 2 délégués le 26 juin 2023, pouvant recevoir un mandat spécial, pour une durée déterminée,

Considérant que cette action devra être mise en œuvre en coopération avec les collectivités sur le territoire desquelles se réaliseront les objectifs de l'action ; adhérentes au SMOYS ;

Considérant que le mandat spécial doit correspondre à une opération déterminée et exclut, par voie de conséquence, les activités courantes de l'élu,

Considérant que le SMOYS, en tant qu'AODE, Autorité Organisatrice de Distribution de l'Energie et qu'à ce titre il est un acteur de la transition écologique et solidaire,

Sur proposition de Monsieur le Président.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

DESIGNE Monsieur Joel PEROT, 16^{ème} autre membre du bureau, délégué recevant mandat spécial,

APPROUVE le périmètre du mandat spécial confié à Monsieur Joel PEROT portant sur le suivi des opérations des chantiers d'implantations des panneaux photovoltaïques,

FIXE, à trente-six mois la durée du mandat spécial confié à Monsieur Joel PEROT

APPROUVE le principe d'indemnisation des frais exposés par les élus dans le cadre d'un mandat spécial,

DIT que le remboursement des frais sera conforme aux modalités et barèmes joints en annexe 1

DONNE pouvoir à Monsieur le Président du SMOYS pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote	
UNANIMITE	
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

La délibération est adoptée

Le Président

Xavier DUGOIN

Le secrétaire

Daniel CORRE

Date de publication sur le site :

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité